

Votre enfant est scolarisé dans un établissement de Brest Métropole et vous l'avez inscrit au transport scolaire BreizhGo (car ou train) pour l'année scolaire 2024/2025.

Il peut bénéficier avec son abonnement scolaire BreizhGo d'une correspondance gratuite sur le réseau **Bibus** de Brest Métropole (uniquement en période scolaire).

Pour en bénéficier, la carte Korrigo de votre enfant doit être chargée du titre BIBUS correspondant.

Selon votre situation, la démarche à effectuer est différente :

-Votre enfant dispose d'une seule carte Korrigo, il était abonné scolaire BreizhGo pour l'année scolaire 2023/2024 ET disposait déjà d'une correspondance gratuite Bibus chargée sur sa carte Korrigo :

Vous n'avez pas de démarche à réaliser, **le chargement de sa carte Korrigo sera réalisé à distance par Bibus**, à condition de conserver la même carte Korrigo qu'en 2023/2024.

Vous devez toutefois vous inscrire au transport scolaire BreizhGo avant le **17 juillet 2024**.

En l'absence d'inscription avant le **17 juillet 2024**, vous devrez passer à l'agence Bibus (33, Avenue Georges Clemenceau à BREST), **muni de votre carte Korrigo et du courrier d'information rentrée scolaire 2024/2025 reçu à votre domicile au mois d'août 2024**.

-Autres situations (par exemples : mon enfant n'était pas inscrit en 23/24 au transport scolaire BreizhGo, mon enfant possède plusieurs cartes Korrigo, ...) :

Vous devrez vous rendre à l'agence Bibus (33, Avenue Georges Clemenceau à BREST) munie de votre carte Korrigo et du courrier d'information rentrée scolaire 2024/2025 reçu à votre domicile au mois d'août 2024.

ATTENTION :

-pour tout défaut constaté lors de la validation dans le tramway ou un bus du réseau BIBUS, merci de vous rendre à l'agence Bibus pour identifier le problème.

-Si votre carte Korrigo est chargée d'autres titres Bibus, veillez à ce que votre enfant choisisse le bon titre lors de sa validation dans le tram ou le bus.

-En cas de doute quant à votre situation, veuillez passer à l'agence Bibus dès réception de votre courrier d'information rentrée scolaire 2024/2025.

Précision à propos de l'option Scolaire + :

Pour bénéficier de l'option Scolaire +, l'abonné scolaire BreizhGo devra se rendre sur la plateforme régionale mise en place à cet effet à **partir de fin août** (pour plus d'informations : <https://www.breizhgo.bzh/scolaire-plus>). L'option Scolaire + permet de voyager le week-end et pendant les petites vacances scolaires sur le réseau BreizhGo (car et train). Une correspondance gratuite est également possible sur le réseau Bibus pour ces trajets non scolaires.

Pour pouvoir bénéficier de ces correspondances gratuites, vous devrez passer à l'agence Bibus pour charger la carte Korrigo avec les trajets correspondants, **muni de votre justificatif d'option Scolaire +**.

KorriGo, la carte bretonne des déplacements

KorriGo est une carte à puce personnelle sur laquelle peuvent être chargés les titres de transport des réseaux bretons adhérents, notamment le TER Bretagne, les cars BreizhGo, Bibus, les réseaux de bus de Quimper, Lorient, Rennes, ...

Correspondances

L'abonnement scolaire BreizhGo permet de bénéficier de la correspondance gratuite sur le réseau Bibus **pendant 1 heure**.

Seuls les trajets comportant une partie urbaine (bus ou tramway Bibus) et une partie régionale (car Breizhgo) sont concernés.

Pour les trajets uniquement urbains, l'acquisition d'un titre de transport Bibus (ticket ou forfait) est nécessaire.

Les correspondances sont autorisées à raison de :

- 75 trajets par an, hors vacances scolaires, avec l'abonnement **BreizhGo Scolaire Interne**
- 2 trajets par jour, uniquement les jours scolaires, avec l'abonnement **BreizhGo Scolaire Demi-Pensionnaire**

Validation et contrôle

La carte KorriGo doit être validée à chaque montée dans un bus ou un tramway, y compris en correspondance.

La validation est réalisée en approchant la carte KorriGo de la cible rouge en partie basse des valideurs Bibus.

Une carte valide déclenche l'allumage de voyants verts. L'allumage de voyants rouges signale une carte non valide (dépassement de la période de validité, du nombre maximal de correspondances autorisé...).

En cas de contrôle dans un bus ou un tramway Bibus, la carte KorriGo doit obligatoirement être présentée.

L'usage d'une carte KorriGo non valable ou non validée est passible d'une amende.

Informatique et libertés

Le traitement des données KorriGo par Bibus fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sous la référence 4fC03944176.

Il est conforme aux règles énoncées dans le texte AU-15 Applications billettiques des transports publics.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : Bibus - Correspondant Informatique et Libertés, 7 rue Ferdinand de Lesseps, 29806 Brest cedex 9